



Signification jugement de divorce

Par **Cezar63**, le **26/03/2019** à **17:57**

Bonjour

Un huissier de justice vient de me remettre en main propre le 27 février 2019 une signification d'une décision de justice concernant mon divorce jugé et rendu le 27 mai 2013. Jugement réputé contradictoire mais sans appel des 2 parties. Ma question est celle-ci : cette signification est-elle légale après dépassement des délais ? Puis-je saisir le juge de l'exécution pour nullité du dit jugement ?

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **26/03/2019** à **21:11**

Bonjour

Le délai pour notifier un jugement peut aller jusqu'à 10 ans.

En revanche, vous avez un mois pour faire appel, à partir de la signification.

Lisez ici

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/sanction-respect-delai-legal-signification-17500.htm>

Par **Cezar63**, le **26/03/2019** à **22:00**

Même si le jugement a été rendu réputé contradictoire ? Le délai n'est-il pas de 6 mois ? L'article 478 du code de procédure civile ne s'applique-t-il pas ? Merci de votre réponse.